

République Française  
Département : CANTAL  
Arrondissement : Aurillac  
**LA SEGALASSIERE - COMMUNE**

Séance du mardi 28 mai 2024

Délibération N° DE\_024\_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	8	8
Date de la convocation : 24/05/2024		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit mai deux mille vingt-quatre, à 17 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (la Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de David BROUSSE.

Présents : David BROUSSE, Anne MONPEYSSEN, Didier BEDOUSSAC, François CARSAC, Cédric DELOBELLE, Marion LACOMBE, Christian VIEILLECHAIZE, Noémie VIEILLECHAIZE

Représentés :

Absents et Excusés : Nancy BRET, Jérôme SERRE, Alexandre TEULIERES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Anne MONPEYSSEN est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)**

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

Vu les articles L2334-32 en suivants du CGCT

Vu le budget communal

Monsieur le Maire expose que le projet de rénovation énergétique Mairie/Maison des Associations polyvalente et dont le coût prévisionnel s'élève à **56 545.06€ HT** est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la DETR 2024.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- Coût total :	<b>56 545.06€ HT</b>
- Bonus Ruralité :	22 618.00€
- DETR 2024 :	22 618.00€
- Autofinancement :	11 309.06€

Le projet sera entièrement réalisé d'ici le 4ème trimestre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de rénovation énergétique Mairie/Maison des Associations polyvalente.
- Adopte le plan de financement exposé ci-dessus
- Sollicite une subvention au titre de la DETR 2024

Le Maire, David BROUSSE  
Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 4 juin 2024  
Publié le 4 juin 2024

Secrétaire de Séance  
Anne MONPEYSSEN



DE\_024\_2024